



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E59818

VALABLE JUSQU'AU 18/11/2026

ÉDITÉ LE 25/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1976

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 07/05/2018
22 867

Raison sociale : SOCIETE CHAUFFAGE DU LITTORAL

Sigle : SCL

5 RUE DES FORTS
59210 COUDEKERQUE-BRANCHE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DUNKERQUE 307190652

Siret : 307 190 652 00031

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 21902C

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247000/001 522528/25

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247000/001 522528/25

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Téléphone : 03 28 25 95 00

Fax : 03 28 25 95 01

Portable : 06 07 32 16 93

Site Internet :

E-mail : chauffage.littoral@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

PIERINI GAUTHIER PRÉSIDENT

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/11/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/11/2023
5263	Maintenance d'installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/01/2023
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	22/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	11/01/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	11/01/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	11/01/2023
o Ventilation mécanique	22/11/2023

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.